

SAUGE

MOBILITÉ
FICHE**Mobilité électrique**

Des bornes de recharge pour véhicules électriques pourraient être installées, entre autres, à la gare de Frinvillier, ainsi qu'au centre communal de Plagne et à la municipalité.

M3

**Covoiturage et autopartage**

Bien que les villages soient relativement proches de Bienne, un usage 'covoiturage' pourrait être réfléchi au droit de la plateforme de stationnement DTC.

M4

**Parkings-Relais (P+R)**

Le P+R de la gare de Frinvillier semble bien utilisé. Il serait intéressant d'évaluer si un besoin plus important en places P+R à cet endroit semble nécessaire.

M5

Concept de mobilité douce / Chemin de l'école

C'est notoirement l'absence de 'traverses' piétonnes dans les villages qui font défaut et entraîne de fait des parcours / détours particulièrement longs. Ne serait-ce qu'en termes de 'vie et d'échanges de quartier', imaginons entre autres :



- à Frinvillier, l'aménagement d'une traverse reliant les extrémités Est des Chemins des Pêcheurs et de l'Ecole à la Route Principale et ainsi à la Gare ;
- à Plagne, relier l'extrémité Est du Chemin des Esserts à celui des Oeuchettes ;
- entre Plagne et Vauffelin, rétablir les anciens chemins de Clos-Dessous - Chemin de la Sauge et, de Clos-Dessous - Clos les Combattes - Les Oeuchettes ;
- à Vauffelin, relier depuis la Place du Village par une traverse Sud - Nord, la Route de Plagne - Etampés - Oeuchettes - Sur les Oeuchettes.

M7
M8

La Commune envisage toutefois d'instaurer une limitation à 30 km/h dans les villages, ce qui améliorerait aussi la sécurité de la mobilité douce.

Autre absence singulière : il n'y a pas de racks à vélos/trottinettes au droit / à proximité des équipements municipaux (écoles, centres communaux, salle polyvalente, tennis, terrain de foot, ...)

BIODIVERSITÉ
FICHE**Gestion écologique et différenciée des espaces publics**

La Commune a déjà entrepris des efforts pour favoriser la biodiversité, comme en témoignent les bords de routes où la fauche est réduite. Ces efforts devraient être étendus à d'autres surfaces autour des équipements publics plus particulièrement à Plagne (Sur les Roches / Place des Ecovots, Centre communal).

B1

Surfaces perméables

Une partie du parking du Centre communal de Plagne est pourvu de pavés filtrants, il serait intéressant d'étendre cela à l'ensemble de la plateforme et de reproduire ce type d'aménagement au droit de l'administration-école de Plagne et au centre communal de Frinvillier.

B2

Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Plusieurs actions notables sont à envisager en termes de biodiversité tout en contribuant à améliorer notoirement l'usage des surfaces et le climat estival de nombreux sites :



- ombrager les alentours des Centres communaux de Frinvillier et de Plagne, ainsi que les places de jeux des écoles ;
- installer de grands arbres pour ombrager les plateformes de stationnements du Centre communal de Plagne (le RAC en fait d'ailleurs mention dans ces principes d'aménagement) et de la Place des Ecovots ;
- aménager / planter des arbres majeurs pour marquer / ombrager placettes et carrefours :
 - Frinvillier, Rue du Canal, carrefour Ch. de l'Ecole / Ch. des Pêcheurs ;
 - Frinvillier, Rue du Canal, au droit de l'ancienne usine ;
 - Plagne, Haut du Village / Clos sur les Laves ;

B3

- Plagne, Haut du Village / carrefour au droit de l'administration-école ;
- Plagne, Bas du Village / Champs du Châble ;
- Vauffelin, Place du Village ;
- Vauffelin, carrefour Ch. de l'Eglise / de la Bergerie ;
- renforcer / compléter l'alignement arboré au long des piste de DTC ;
- à Frinvillier, reforester et ainsi stabiliser (danger naturel de glissement de terrain) toutes les dépendances routières de l'échangeur A 16 / Rte Principale / Rte de Vauffelin ;
- ...

Rappelons cependant, au regard des tailles infligées entre autres aux arbres qui accompagnent les bâtiments de l'administration -école de Plagne, qu'un arbre n'a pas besoin de taille régulière ; une taille peut toutefois se justifier pour, dans le cas le plus évident, le dégagement du gabarit nécessaire aux véhicules au bord d'une route. Si un arbre doit malgré tout être régulièrement taillé, il faut mener une réflexion plus générale (soit l'emplacement ne convient pas à la plantation d'un arbre, soit le choix de l'essence pour cet emplacement est mauvais).



Mise en réseau des biotopes

Au Plan Sectoriel Biodiversité, Frinvillier est situé dans un périmètre de mise en œuvre d'un corridor faunistique pour lequel il y a lieu de prêter attention à nombre de détails (clôtures, obstacles, signalisation, ...).

B7



Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

ÉNERGIE

FICHE



Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Sauge, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 50% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 78% ont été construits avant 1980 et accaparent 83% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1
E2

Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Sauge pourrait produire 9.9 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 2'485 ménages. 19 % de ce potentiel pourrait être produit par les 29 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an, soit la consommation de 467 ménages. En 2019, Sauge comptait 374 ménages. Il peut être attendu que les Autorités montrent l'exemple en œuvrant à équiper les toits des bâtiments publics.

E3
E5

Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le Canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la commune de Sauge. La mise en place d'un réseau de chaleur nécessiterait une étude plus approfondie. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.

E4

